

LE BILLET DU MAIRE

A l'approche d'une année 2012 centrée essentiellement sur les élections présidentielles, il est de bon ton que je vous présente, à mi-mandat, non pas uniquement nos réalisations mais aussi nos réflexions, nos interrogations sur un monde qui bouge, qui tourne trop vite, qui pèse toujours plus sur votre quotidien, dans un contexte économique délétaire.

Vous entendez ci et là que la rationalisation des politiques publiques, communales est la seule voie de l'efficacité opérationnelle et de l'économie financière !

On vous expose depuis des bureaux lambrissés que l'on doit évoluer, détricoter ce qui a été construit au fil du temps, que la ruralité est ringarde, obsolète surtout dans un secteur comme Marne la Vallée... L'agriculture céréalière est périmée Alors place au maraîchage, unique solution permettant les circuits courts, dans l'esprit « développement durable »...

Nous pensons que la ruralité, même au milieu d'une ville nouvelle, n'est pas ringarde. Elle est votre gage de disponibilité, d'ouverture, d'imagination et de bonne gestion de la part de vos élus. Ce n'est pas un hasard si j'ai souhaité faire adhérer notre village à l' Association des Maires Ruraux de Seine et Marne. Car comme le dit Vanik Berbérian, Président de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) « Tous les territoires ruraux, en ce qu'ils portent de ressources humaines et spatiales, se doivent d'être mieux considérés !!! »

C'est sur cette base, que voilà maintenant 10 ans, nous avons participé activement à la création de Marne et Gondoire. Pour nous l'idée n'était pas de créer une strate administrative supplémentaire, mais bien de montrer le dynamisme de notre territoire rural et notre volonté d'évoluer, sans perdre l'âme et la spécificité de Jossigny, trop souvent malmenée par la technocratie d'aménagement de Marne la Vallée depuis les années 80.....

En 10 ans, nous avons conforté notre engagement local au sein d'une nouvelle collectivité qui est bien loin des images d'Epinal dont on nous rabat les oreilles, dans la presse locale : trop de personnel, trop de dépenses pour des projets « pharaoniques », trop d'autocratie des instances décisionnelles.

La réalité est tout autre, car Jossigny, avec toutes les autres communes adhérentes, a réussi le tour de force de créer les conditions d'un projet de territoire cohérent, peut être à contre courant de la pensée unique ambiante, mais où nous avons pu exprimer notre particularisme, asseoir nos projets spécifiques et surtout se sentir aussi importante et utile que les plus grandes communes.

Je le conçois, ce projet de territoire peut vous paraître éloigné de vos préoccupations quotidiennes et quand j'évoque des abréviations barbares comme le SCOT, le PPEANP ou le PLH vous pouvez être amenés à vous dire :

« Tout ça ce ne sont que des mots, il devrait plutôt nous parler des logements, des commerces qui manquent, de la circulation problématique, du développement urbain de Bussy Saint Georges qui se rapproche et qui nous inquiète... »

Pour pouvoir vous démontrer que ces sigles et vos préoccupations légitimes sont intimement liés, je souhaite organiser, en concertation avec le Conseil Municipal, une réunion publique au cours du premier trimestre 2012, avant une période électorale agitée.

Malheureusement cette agitation a déjà gagné notre village, notre communauté d'agglomération si vous lisez la Marne ou le Parisien. La faute à qui ?

Une certaine réforme territoriale et ses effets pervers !!!!! Mais j'aurai l'occasion de vous le détailler au cours de notre réunion prochaine à laquelle j'espère vous serez nombreux....

Mais une autre menace plane déjà sur Jossigny et Marne et Gondoire : la réforme des finances locales qui peut se résumer en quelques mots : baisse significative des dotations de l'Etat, prélèvements obligatoires en hausse, augmentation importante des taxes et impôts des ménages.

Dans ces conditions, nos marges de manœuvres deviennent très limitées pour mettre en place des services supplémentaires, faire des travaux nécessaires (voiries, réseaux, ...), que vous êtes en droit d'attendre !

Malgré tout, nous essayons de répondre à vos demandes mais dans des délais qui ne peuvent que s'allonger pour ne pas créer un endettement trop important et éviter d'alourdir votre contribution.

C'est ainsi que nos associations pourront investir très prochainement la salle qui leur est dédiée.... L'aménagement mobilier est quasiment fini mais la salle était presque opérationnelle en juin 2011 !!

Le dossier « Commerce de proximité » avance lentement car l'équipe municipale recherche des subventions supplémentaires pour éviter que ce projet ne soit pas un gouffre financier mais une opération économiquement viable dans la durée !

L'assainissement du village se poursuivra courant 2012 et 2013, mais nous aurons l'occasion de vous présenter la réactualisation du programme pour les années futures.

Enfin, nous étudions, depuis septembre, le projet de mise en place de la fibre optique, en partenariat avec le Conseil Général, dans le cadre du réseau Semaphor 77, pour faire que Jossigny ne soit plus une Zone d'Ombre Numérique !

En conclusion, et malgré un contexte difficile, votre équipe municipale est là pour agir avec ce qu'il faut d'exigence intellectuelle, de volonté démocratique, de lucidité avec vous, habitants de Jossigny, qui êtes la synthèse d'un territoire et de ses Elus qui croient en l'avenir, et pour ça, se mobilisent au quotidien !

Votre équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez vous le 14 janvier pour les vœux à la population, mais aussi fin février, début mars, pour une réunion publique sur l'avenir de notre village dans les années à venir....

Nous comptons sur vous car vous comptez sur nous

Bonnes Fêtes à Tous !

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi – mardi – jeudi
9h – 12h
vendredi
9h – 12h et 17h – 20h

Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Vie du village	4
Extraits des conseils municipaux	5
Vie des associations	6
Informations générales	7
Informations générales	8



**93ème ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE
DU 11 NOVEMBRE 1918**

Le 11 novembre dernier, lors de la cérémonie de l'armistice de 1918, le Maire, accompagné de conseillers et de citoyens de la commune, a rendu hommage aux combattants disparus dont les noms sont à jamais gravés sur le monument aux morts de notre commune.



DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE

« Nous sommes réunis devant le monument aux morts de notre commune. A un moment très symbolique, nous commémorons le 93ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 le 11/11/2011 à 11h00

Ce 11 novembre 1918, en Forêt de Compiègne, dans un wagon spécialement aménagé, l'armistice était signé à 5h 15 du matin entre l'Allemagne et les représentants militaires français, agissant au nom des Alliés de l'Entente (France, Angleterre, États-Unis, Italie).

Ce jour-là, c'est donc une guerre longue, une vraie boucherie qui s'achève.

Le bilan humain de cette guerre est catastrophique : 15 millions de morts.

Notre commune elle-même a payé un très lourd tribut à celle que l'on pensait être la « der des der ».

Ils avaient 20, 24, 26 ou 35 ans. Ils avaient pour prénom Eugène, Marcel, ou Léon.

Ils étaient ouvriers agricoles, artisans, commerçants et devinrent brutalement artilleurs, fantassins, brancardiers.

Je voudrais donc, en cet anniversaire du 11 novembre 1918 leur rendre un hommage mérité.

Cette guerre se résume désormais malheureusement à cette sinistre énumération...

Alors accomplissons notre devoir de mémoire et mettons tout en œuvre pour faire vivre l'espoir, de ne plus jamais voir ça.

Faisons en sorte que le souvenir de cette guerre de 14-18 nous aide à construire un monde de paix et de solidarité entre les peuples et les nations.

Ensemble, nous le pouvons ! »

BON VOISINAGE ET BON SENS CIVIQUE

ATTENTION AUX BRUITS

Selon un arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins bruyants (tous matériels de bricolage et de jardinage) à l'extérieur est réglementée :

jours ouvrés : de 7h à 20h

samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Le bruit en général (fête bruyante, musique...) doit être modéré pour la sauvegarde du bien-être des voisins, et ce même avant 22 heures.

Conseil : si vous pensez que votre fête risque très occasionnellement de perturber le voisinage, il est vivement conseillé de prévenir l'entourage à l'aide d'un petit mot dans la boîte aux lettres ou une visite.

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Il s'agit d'une tolérance, considérant le caractère rural de notre village. Les feux de jardin sont à éviter dans la mesure du possible et doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse et effectués en dehors des jours de grand vent. Le feu ne doit être la source d'aucune nuisance pour le voisinage, notamment : émission de fumées épaisses et projections de débris enflammés.

RENTREZ VOS POUBELLES

Les poubelles ne doivent être sorties que le soir précédent le jour de collecte et être ramassées rapidement. Il en est de même pour les extra-ménagères qui ne doivent être déposés sur les trottoirs que le dimanche soir précédent le jour de ramassage.

OBLIGATIONS DES RIVERAINS

Chaque habitant a l'obligation d'entretenir les trottoirs devant chez lui, y compris les commerces et les entreprises. Que ce soit pour la taille des haies, le balayage des feuilles mortes, ou de dégager un passage pour les piétons en cas de neige ou de verglas.

N'oubliez pas qu'en cas d'accident (chute de personne par exemple), c'est votre responsabilité qui peut être mise en cause.



REMERCIEMENTS

La commune remercie chaleureusement les enfants de Jossigny ainsi que l'association « PEJ » pour la décoration du Sapin de Noël dans la Grange aux Dîmes.





SOIREE DISCO DU 26 NOVEMBRE

Une soirée très attendue.....

Des convives prêtes à s'amuser.....

Ambiance assurée par un DJ satisfaisant les moindres désirs des convives !!!!!

Une soirée réussie..... à refaire !!!!!!!



REPAS DES ANCIENS

Le 11 décembre a eu lieu comme chaque année le traditionnel repas de Noël de nos aînés. Une soixantaine de personnes sont venues à la Grange aux Dîmes où elles ont été accueillies par Monsieur le Maire. Deux musiciens ont accompagné le repas. Après le déjeuner les danseurs étaient prêts pour une démonstration de danse... A 18 heures, fin des festivités ! Chacun est reparti en ayant passé un bon moment de convivialité autour d'un repas de fête.



LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

C'est avec grand plaisir que nous avons mis en ligne, depuis début novembre, le nouveau site internet de Jossigny, plus dynamique et plus fonctionnel.

Vous trouverez sur ce site toutes les informations relatives à votre vie quotidienne et pourrez même télécharger certains documents.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Bon surf sur www.jossigny.fr

MODE D'EMPLOI :

- Comment accéder au site de la commune de Jossigny ?

Pour accéder, il faut :

- ◆ Soit taper l'adresse *www.jossigny.fr* dans la barre url de votre navigateur.
- ◆ Soit taper *Jossigny* sur votre moteur de recherche habituel (Google, Yahoo, MSN ...)

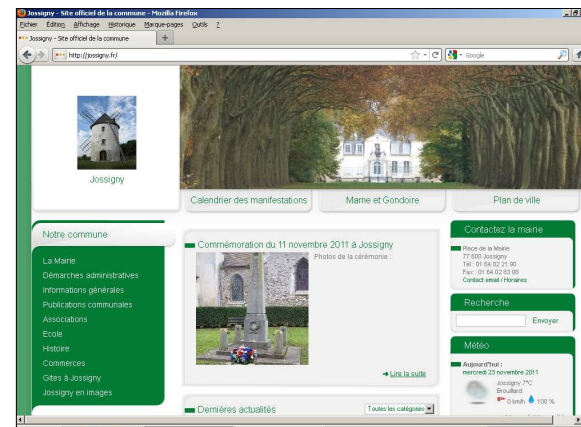
Ce faisant, vous parviendrez sur la page d'accueil du site de la commune.

- Que trouve-t-on sur le site de la commune ?

Il est structuré en plusieurs chapitres sur la partie gauche. Dans chacune de ces rubriques, sont disponibles des articles contenant des informations synthétiques et utiles. Ces articles peuvent intégrer des liens avec d'autres sites internet pour un complément d'information ou avec des documents qu'il est possible de télécharger et d'imprimer. Les documents sont téléchargés sous format PDF et sont lisibles avec le logiciel Adobe reader, disponible gratuitement sur internet.

Par ailleurs, sur la page d'accueil on trouve, entre autres :

- ◆ Dans la partie centrale, des articles sur les principales nouvelles de la commune : actualités, événements, dossiers ou projets importants.
- ◆ Dans la partie supérieure, l'agenda de la commune, le plan du village et le lien vers le site de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.



Informations relatives au fonctionnement de la Mairie : composition, décisions du Conseil Municipal...



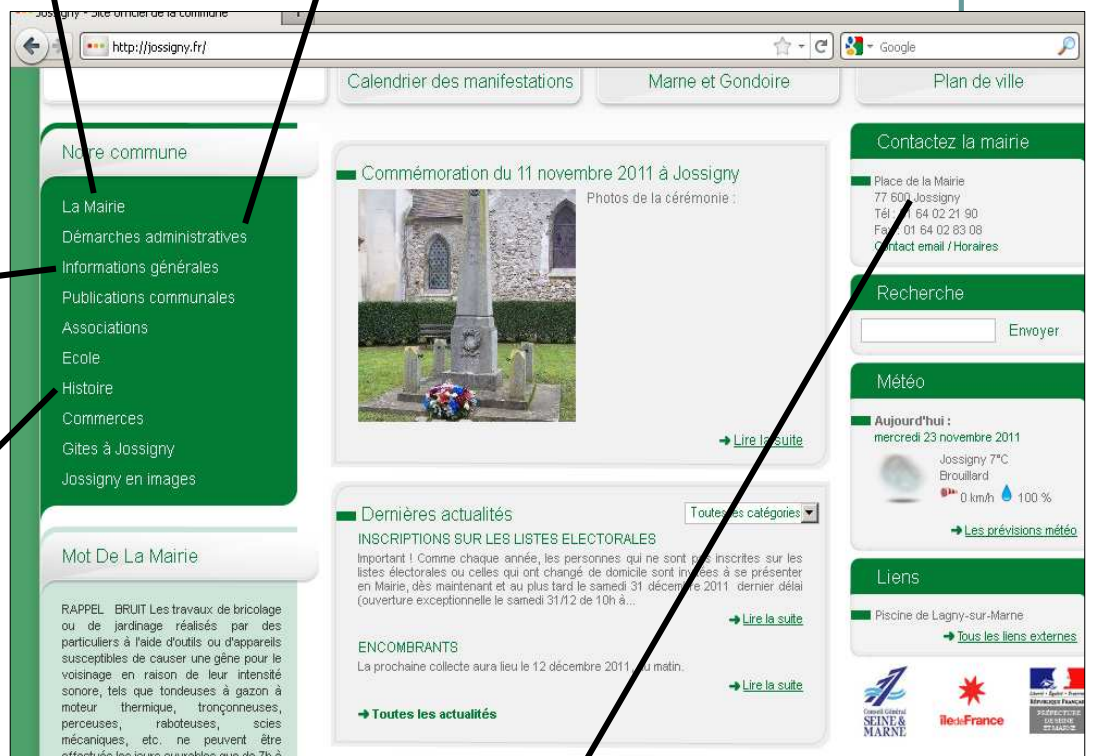
Accueil > Comptes rendus

Comptes rendus

Date	Ordre du jour	Document
23/09/2011	Compte-rendu du 23 septembre 2011	
17/06/2011	Compte-rendu du 17 juin 2011	
20/05/2011	Compte-rendu du 20 mai 2011	
29/04/2011	Compte-rendu du 29 avril 2011	
11/03/2011	Compte-rendu du 11 mars 2011	
04/02/2011	Compte-rendu du 4 février 2011	
17/12/2010	Compte-rendu du 17 décembre 2010	
05/11/2010	Compte-rendu du 5 novembre 2010	
01/10/2010	Compte-rendu du 1 octobre 2010	
24/06/2010	Compte-rendu du 24 juin 2010	
28/05/2010	Compte-rendu du 28 mai 2010	
09/04/2010	Compte-rendu du 9 avril 2010	



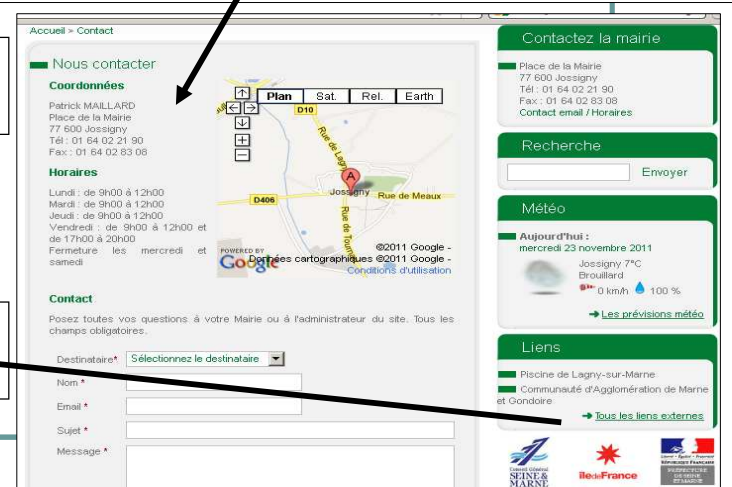
Informations pour vos démarches administratives



Histoire et patrimoine du village

Pour contacter la Mairie, horaires...

Liens externes : conseil général, régional...



20 mai 2011 :

DELIBERATION N°2011/19 – ADHESION DE LA COMMUNE DE JABLINES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE & GONDOIRE.

VU la délibération n°2011/024 du Conseil Communautaire de Marne & Gondoire, en date du 26 avril 2011, émettant un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de JABLINES à la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de JABLINES à la communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire.

DELIBERATION N°2011/20 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX
Monsieur le Maire informe de la demande de renouvellement du contrat de la société ALBATROS Multi-Services pour l'entretien des locaux communaux et précise qu'une augmentation d'1 € par heure de ménage et qu'une prestation de traitement des sols supplémentaire ont été ajoutés au précédent contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat et les documents y afférent, avec effet au 1^{er} juin 2011, pour une durée d'un an;

DELIBERATION N°2011/21 – DECISION MODIFICATIVE N°1

VU la remarque émise par le contrôle de légalité de la PREFECTURE de MELUN,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la rectification du produit attendu de la fiscalité 2011, une modification des comptes, comme suit, est proposée :

Compte 7311 - Contributions Directes : 181 483 € au lieu de 181 116 €

Compte 7381 - Taxes Afférentes au Droit de Mutation : 36 333 € au lieu de 36 700 €

Pour un montant total du chapitre 73 maintenu à 334 493 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces modifications et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à ces écritures comptables.

QUESTIONS DIVERSES**Hôpital de JOSSIGNY – Service Etat-Civil**

Monsieur le Maire informe d'un entretien avec Monsieur le Sous-préfet lui indiquant que la commune pourrait devenir un site expérimental pour un traitement informatique sécurisé des données de l'Etat-Civil, ce qui devrait limiter l'impact financier sur le budget fonctionnement de la Commune, sur le long terme. Toutefois, Monsieur le Maire insiste sur le fait, qu'à l'heure actuelle, il ne s'agit que d'une piste de travail.

Accessibilité des handicapés

Monsieur JEAN-FRANCOIS demande où en est la commune par rapport au Plan d'Accessibilité. Monsieur le Maire indique que chaque réaménagement fait l'objet d'un travail sur l'accessibilité, mais que le Plan d'accessibilité complet n'est pas encore réalisé.

Gens du voyage

Monsieur le Maire informe que le Ministère de la Culture a fait un référé afin de permettre l'expulsion des Gens du voyage qui occupent illégalement le terrain appartenant au château de JOSSIGNY.

17 juin 2011 :

DELIBERATION N°2011/22 – ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal devra élire trois délégués.

Après appel à candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu : Monsieur Paul WESPISER : 15 voix ; Monsieur Patrick MAILLARD : 15 voix ; Madame Sylvia CHEVALLIER : 15 voix.

M. Paul WESPISER, M. Patrick MAILLARD et Mme Sylvia CHEVALLIER ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal devra élire trois suppléants.

Après appel à candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu : Monsieur Christian FEAUVEAU : 15 voix ; Monsieur Laurent GROBOIS : 15 voix ; Monsieur Pierre JEGARD : 15 voix.

MM Christian FEAUVEAU, Laurent GROBOIS et Pierre JEGARD ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

DELIBERATION N°2011/23 – BUDGET PRIMITIF 2011 – RECTIFICATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire informe des remarques faites par le contrôle de légalité concernant le Budget Primitif 2011 : le budget présenté en avril ne permet pas le remboursement de la dette par les ressources propres de la commune, il y donc lieu de diminuer les dépenses pour trouver les fonds nécessaires à ce remboursement.

Monsieur le Maire précise que ces difficultés sont liées à l'arrivée tardive des subventions d'investissement par la Région, amenant la commune à s'autofinancer plus qu'elle ne le pouvait et au retard pris dans la récupération de la FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

Considérant qu'après l'examen du Budget Primitif 2011 par le contrôle de légalité constatant l'absence d'équilibre réel, c'est-à-dire le remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la commune, il y a lieu de réduire les dépenses de fonctionnement de 64 000 € ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le budget équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

En section de fonctionnement : dépenses : 542 000 ; recettes : 542 000

En section d'investissement : dépenses : 313 030 ; recettes : 313 030

Et l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2010 de la manière suivante : *l'excédent de la section de fonctionnement au 31 décembre 2010, soit 9 666,25 €, est reporté en totalité en recette de la section d'investissement (compte 1068)*

DELIBERATION N°2011/24 – CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE

Considérant le courrier de l'Office Central de Restauration Scolaire concernant la signature d'un nouveau contrat pour la période scolaire 2011/2012, sans augmentation du prix des repas, soit un repas facturé à 2,648 € TTC (TVA à 5,5 %),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du contrat,

CHARGE Monsieur le Maire de signer le nouveau contrat, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

DELIBERATION N°2011/25 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES MOYENS DE CHAUFFAGE

Considérant les propositions de contrat réactualisées concernant l'entretien des équipements de chauffage des bâtiments communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de confier l'entretien annuel des moyens de chauffage des bâtiments communaux à l'entreprise LEROY Chauffage Plomberie – 35, rue Albert Mattar – 77400 CARNETIN pour un montant de 834,99 € HT.

DELIBERATION N°2011/26 – AVIS SUR L'EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE & GONDOIRE (CAMG)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la réforme des Collectivités Territoriales, chaque commune devrait avoir au minimum un représentant au sein de la Communauté d'Agglomération et que l'organe délibérant sera composé de 44 membres au maximum.

Afin de maintenir la cohérence et la solidarité entre les communes, et avant l'arrivée éventuelle des communes de BUSSEY-ST-GEORGES et MONTEVRAIN, la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire a voté pour une modification de ses statuts permettant à chaque commune de disposer d'au moins 2 sièges et de répartir le reste des sièges à pourvoir à la proportionnelle en fonction de la taille des communes.

VU la délibération n°2011/037 en date du 30 mai 2011 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Marne & Gondoire, statuant sur l'évolution de la représentation des communes, suite à la réforme territoriale, au sein de la CAMG ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'article 6 des statuts de la Communauté d'Agglomération Marne & Gondoire, intitulé « Le Conseil de Communauté ».

DELIBERATION N°2011/27 – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE et **EMET** un avis sur la proposition de la CDCI ;

REAFFIRME l'avis favorable à l'adjonction de la commune de JABLINES à la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire, conformément à sa délibération n°2011/19 du 20 mai 2011 ;

EMET un avis favorable (10 voix pour, 5 abstentions) à l'intégration des communes de BUSSEY-ST-GEORGES et MONTEVRAIN à la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire;

PREND ACTE et **SOUTIENT** la motion prise par la Communauté de Communes de la Brie Boisée demandant à ce que les communes de FERRIERES-EN-BRIE et PONTCARRE ne soient pas séparées de cette intercommunalité.

DELIBERATION N°2011/28 – AVIS SUR LE PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

VU le Plan Régional de Santé présenté par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, définissant la politique de santé publique qui sera menée pendant les cinq prochaines années;

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

REFUTE l'idée qu'un service public de santé doive s'inscrire dans le mouvement de mondialisation ;

DIT que la démocratie Sanitaire ne peut pas se limiter au simple comité consultatif que représente le Conseil de Surveillance, instance où le pouvoir décisionnaire n'est pas équitablement réparti ;

CONSIDERE que l'objectif de rapprochement public-privé n'est pas de nature à garantir la pérennité d'un système de santé égalitaire ;

CRAINT que la recherche d'efficacité du système de santé dans la région ne se réduise aux actions d'optimisation des modes d'organisation au détriment de la qualité des services et des soins pour le plus grand nombre.

QUESTIONS DIVERSES**Lotissement.**

Monsieur le Maire fait le point sur les éléments qui sont ressortis de la réunion du samedi 11 juin concernant le projet présenté par Faubourg 234 : Un nombre de logement revu à la baisse ; un plan de circulation à revoir ; un habitat sans parking difficile à envisager ; une organisation des deux nouvelles classes efficiente.

23 septembre 2011 :

DELIBERATION N°2011/29 – CONTRAT DE GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de renouvellement du contrat de gestion des animaux errants, pour un prix annuel de 647,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de gestion des animaux errants avec la société S.A.C.P.A,

DELIBERATION N°2011/30 – CONVENTION ANNUELLE DE MAINTENANCE « EXTINCTEURS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de contrat d'entretien des extincteurs pour l'année 2012, pour une prime annuel de 571,51 € H.T., pour les extincteurs des bâtiments communaux et de 139,14 € H.T. pour les extincteurs du Moulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de maintenance « extincteurs » auprès de la société R.I.F. SAS.

DELIBERATION N°2011/31 – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SyAGE

VU la délibération n°2011/03 du 11 mars 2011 du Conseil Municipal approuvant le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Yerres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de délégués auprès du SyAGE :

Membre titulaire : Monsieur Patrick MAILLARD, Maire

Membre Suppléant : Monsieur Paul WESPISER, 1^{er} Maire Adjoint

DELIBERATION N°2011/32 – AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE MATIERES DANGEREUSES PAR LA SOCIETE KUEHNE & NAGEL

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE qu'aucune remarque n'est à formuler concernant ce projet et prononce un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES**Gens du Voyage.**

Monsieur le Maire rappelle l'implantation d'un camp de nomades dans le bois de la Motte, et dont l'évacuation au mois de Juillet a laissé beaucoup de dégâts (environ 56 000 € de dégradations).

Une réunion, à l'initiative de la chambre d'agriculture, a donc eu lieu le 05 septembre afin de sensibiliser les politiques et les services préfectoraux quant à la difficulté d'évacuation des campements illicites et leurs coûts pour le propriétaire du terrain.

Monsieur le Maire précise qu'une autre installation, sur une nouvelle parcelle, a eu lieu la semaine d'après mais que grâce aux efforts conjoints des agriculteurs de JOSSIGNY et de la présence des forces de Police, dépêchées par Monsieur le Préfet, sollicitées par Madame BRUNEL, députée, les terrains ont été évacués rapidement.

Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire.

Monsieur le Maire rappelle le vote pour une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, en juin dernier. En effet, ces nouveaux statuts prévoyaient que chaque communes adhérentes bénéficieraient de 2 sièges, les sièges restant seraient répartis selon le nombre d'habitants, à la proportionnelle. Seule la commune de LAGNY-SUR-MARNE a voté contre cette modification, considérant qu'elle n'était pas à son avantage.

Suite à ce vote contre, considérant que les principes fondateurs de solidarité entre les communes n'étaient plus de mise, que de nombreux projets (SCOT, PPEANP, Cœur Urbain) étaient de fait, mis en péril, le Président de Marne & Gondoire, Michel CHARTIER, a démissionné.

Brulage des Déchets Verts.

Monsieur FEAUVEAU demande si il pourra être fait mention d'en le prochain Flash Infos, des règles de brulage des déchets verts.

Monsieur le Maire rappelle que cela est notifié régulièrement dans le bulletin communal. Il tient à préciser qu'il ne s'agit là que d'une tolérance, considérant le caractère rural du village. Si ce manque de civisme venait à perdurer, la commune pourrait appliquer strictement l'arrêté préfectoral prévoyant l'interdiction totale du brulage des déchets verts.

VIE DU CLUB DE L'AMITIE

Page 6

Pendant ce 4^{ème} trimestre, les membres du club se sont réunis comme d'habitude tous les 15 jours, le mercredi pour les diverses activités. De plus, en octobre le repas paëlla a permis de réunir bon nombre de convives et puis en novembre nous avons bu le beaujolais nouveau autour d'un repas et d'une loterie.



INFORMATIONS

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent journal, nous recherchons des personnes susceptibles de prendre des responsabilités au Club de l'Amitié. Inscrivez-vous pour l'assemblée générale de janvier 2012, notamment pour le poste de président.

Vous avez 50 ans ou plus, vous êtes en préretraite ou en retraite, le poste vous attend.

En attendant ce nouveau président (ou présidente) le club fonctionnera, uniquement, tous les 15 jours pour les activités manuelles, les jeux de société, etc.....Il n'y aura pas de grandes manifestations.

Si vous êtes intéressés par ces responsabilités, vous pouvez me joindre : Annie LEBOCQ au 01 64 02 29 22

A l'approche des fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes.

L'ASSOCIATION PARENFANTS JOSSIGNY (P.E.J)

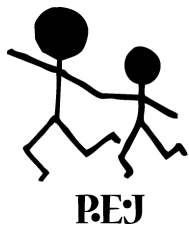
INVITE TOUTES LES FAMILLES DE JOSSIGNY LE
SOUHAITANT A ADHERER A NOTRE ASSOCIATION

Nous vous proposons pour l'année 2011-2012 les différents projets suivants :

- Danse orientale
- La fête d'Halloween à la Grange
- Bowling
- Confection de décorations pour le sapin de Noël
- Théâtre, Cinéma (dessins animés/films pour petits et grands)
- Atelier confection de couronnes et dégustation des galettes
- Atelier confection et dégustation de crêpes/gaufres
- Sorties récréatives
- Atelier confection décorations œufs de pâques et confection œufs en chocolat
- Sorties accrobranches, Karting, playmobil
- Pique-nique, barbecue ...
- Parc d'attraction en période estivale ...
- Sans oublier que toutes les autres bonnes idées sont les bienvenues!

Pour plus d'information, contacter le Bureau (Angela Bassi 06.45.56.09.58, Sarra LOUHICHI 06.63.44.63.32, Samira DJERBI 06.16.16.73.33).

Vous pourrez trouver le bulletin d'adhésion sur le site internet de la commune, rubrique « associations », « PEJ ».



BILAN DES ACTIVITES PEJ 2010/2011

Un cours de danse orientale (débutants) a été proposé aux adhérents tous les lundis de 20h30 à 21h30 à la Grange aux Dîmes de septembre 2010 à juin 2011.

Un vrai moment de détente et une agréable façon d'évacuer tout le stress !

31 octobre 2010 : HALLOWEEN

Cette fête s'est très bien déroulée et étant donné qu'elle est ouverte à tous les habitants du village et que nous avons la possibilité d'inviter des personnes extérieures, cela ravie un grand nombre de personnes.

27 novembre 2010 : Boules de Noël

Cette activité plaît également aux enfants et aux parents car c'est l'occasion pour tous de laisser parler sa créativité en confectionnant de jolies boules de Noël et c'est très utile puisque cela permet de décorer le grand sapin de Noël municipal que décore la Grange pour la fête de Noël et les vœux du Maire.

18 décembre 2010 : Cinéma

Cette sortie permet aux petits comme aux grands de s'aérer l'esprit pendant les périodes de fêtes de fin d'année ou les vacances scolaires.

Nous proposons un large choix de films (pour petits et grands) au cours de la même sortie afin de satisfaire tout le monde.

Nous avons la possibilité d'obtenir avec le cinéma MEGA CGR TORCY des tarifs avantageux qui permettent aux gens qui n'ont pas l'occasion d'aller souvent au cinéma de le faire à moindre coût.

29 janvier 2011 : couronnes et galettes

Nouvelle activité proposée cette année qui a permis aux participants de laisser parler leur imagination pour confectionner de jolies couronnes et en plus de régaler ses papilles puisque s'en est suivi la dégustation de galettes des rois.

16-20 et 23 avril 2011 : LASER GAME ET RECREAPARK

Deux sorties récréatives qui ont ravies les petits comme les grands et qui a eu au vu du nombre de participants un énorme succès.

La PEJ offrait le goûter après au parc et le beau temps était au rendez-vous.

14 mai 2011 Travaux manuels à la grange

Cette activité était destinée à confectionner de jolis cadeaux pour la fête des Pères et la fête des mères.

Les enfants se sont vraiment appliqués à faire ces cadeaux et on sentait qu'ils voulaient faire plaisir à leurs parents.

Nous n'avons malheureusement pas pu faire de sorties dans un parc d'attraction aux beaux jours mais nous mettrons tout en œuvre pour le faire cette année.

Collecte de vêtements

Le **RELAIS Paris** en association avec **EMMAÛS** met à votre disposition un conteneur à côté du bac à verres, chemin du colombier.



Comment déposer vos vêtements :
 Pour les protéger, les mettre dans des sacs bien fermés. Donnez des vêtements propres. Utiliser des sacs de 50L. maximum pour pouvoir les rentrer dans le conteneur de collecte. Si possible, séparer le textile (vêtements + linge de maison) des chaussures et de la maroquinerie. Si le conteneur est plein, ne déposez pas vos sacs par terre. Attendez quelques jours que le conteneur soit vidé. Ne pas déposer de vêtements en vrac ou dans des cartons. Les vêtements de type K-way ou cirés en mauvais état ne peuvent pas être recyclés. Les chaussures très abîmées, hors d'usage ou non paires, sont à mettre dans vos poubelles ménagères car il n'existe pas de recyclage pour ces produits.

Donner ses vêtements, c'est créer des emplois Le recyclage crée de l'emploi en priorité pour les exclus, grâce au tri, à la transformation et à la revente de ces articles.

La deuxième vie de vos vêtements Des sorts différents selon leur qualité : s'ils sont en bon état ils sont commercialisés et revendus à petits prix ; si les vêtements sont trop usagés ils seront reconvertis en chiffons de nettoyage ou en isolant thermique et acoustique pour le bâtiment. Les vêtements en laine, coton ou acrylique qui ne sont pas réemployables seront défilés ou effilochés. Ils serviront à la fabrication de moquettes ...

INFO COMMISSARIAT DE FERRIERES

NOUVEAUX HORAIRES :
 Du lundi au vendredi :
 De 9h à 12h30 et de 14h à 18h30.

COMMUNIQUE de l'UNICEF

Devenez bénévole à l'antenne Unicef de Bailly-Romainvilliers

Sensible à la cause des enfants, motivé(e), disponible, vous souhaitez vous investir pour une bonne cause. Venez rejoindre notre équipe en vendant des produits Unicef (cartes, calendriers, jouets, cadeaux artisanaux pour adultes) sur nos stands des centres commerciaux de Claye Souilly et de Val d'Europe ainsi que sur divers marchés de Noël (Chelles, Meaux, Montry, Bailly...).

Ce travail est effectué en binôme, suivant vos disponibilités surtout en fin d'année de mi-novembre à fin décembre.

Contacteur : Liliane NOLOT Responsable antenne Unicef de Bailly-Romainvilliers

Tél : 06 74 08 34 69 ; Courriel : liliane.nolot@wanadoo.fr

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté. Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ex-JAPD).

La Mairie vous remettra aussi une attestation de recensement qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet cette attestation vous sera réclamée pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, conduite accompagnée, CAP, BEP, baccalauréat, inscription en faculté...).

RAPPORT DU CONTRÔLE QUALITE DU SIETREM

(syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers)



Le 6 juin 2011, un contrôle qualité a été effectué sur la commune de Jossigny et les résultats, comparés à ceux du 15 novembre 2010, sont bons :

- ◆ Le nombre de bacs ne contenant pas d'erreurs augmente (74,1% sur ce contrôle et 70% en novembre 2010).
- ◆ Le nombre de bacs notés avec de petites erreurs (18,8%) diminue de 6,2%.
- ◆ Le nombre de bacs refusés (7,1%) augmente par rapport au dernier contrôle qualité (5%).

Les données relevées soulignent que les principales erreurs sont encore dues à la confusion entre les plastiques recyclables (bouteilles, bidons, flacons) et ceux qui ne le sont pas (films plastiques, sacs, barquettes...). On note un pourcentage important (50% des bacs refusés) d'objets divers non recyclables (mouchoir en papier, essuie tout, couche, lingette, emballage restauration rapide, tissus, sac de croquettes...).

COMMUNIQUE DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsqu'une personne est victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (accident de la voie publique, accident de sport, morsure d'animal, agression, accident médical...) la Caisse d'Assurance Maladie, qui rembourse à la victime ses dépenses de santé et l'indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance, pour récupérer les sommes qu'elle engage.

Cette démarche, le *Recours Contre Tiers*, permet de faire supporter au responsable d'un accident les dépenses qu'il provoque. Elle permet aussi de préserver notre système de santé et ne modifie en rien les modalités de prise en charge des assurés sociaux.

Alors, si vous avez été victime d'un accident causé par un tiers, faites-le nous savoir immédiatement. Déclarez-nous votre accident :

- ◆ Soit en ligne sur www.ameli.fr, rubrique *Votre Caisse/En ce moment* ;
- ◆ Soit par courrier postal mentionnant votre numéro de sécurité sociale à adresser à : Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, Service Contentieux, 77605 Marne la Vallée Cedex 03.
- ◆ Soit par téléphone au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

« CUISINE DE SEINE ET MARNE »

Tarte au Brie et endives caramélisées

- Ingrédients :
- 1 pâte à tarte Brisée
 - 400 gr d'endives
 - 150 gr de Brie
 - 100 gr de ricotta
 - 2 œufs
 - 100 ml de lait demi-écrémé
 - 1 cuillère à café de miel
 - 10 brins de ciboulette
 - 1 cuillère à soupe de cerfeuil ciselé
 - 1 cuillère à soupe d'huile
 - Sel, poivre.



- ◆ Préchauffez votre four Th. 7/8 (220°)
- ◆ Coupez les endives en lanières, lavez-les et égouttez-les. Dans une poêle contenant l'huile chaude, faites revenir les endives environ 3 minutes, ajoutez le miel et prolongez la cuisson environ 5 minutes. Salez et poivrez.
- ◆ Dans un saladier, mélangez les œufs, la Ricotta et le lait. Ajoutez la ciboulette ciselée et le cerfeuil, poivrez.
- ◆ Déroulez votre pâte dans un moule à tarte. Piquez le fond de la tarte avec une fourchette. Répartissez les endives, versez dessus l'appareil à base d'œufs et de Ricotta.
- ◆ Coupez le Brie en lamelles et placez-les sur le dessus de la tarte.
- ◆ Faites cuire dans le bas de votre four environ 35 minutes.

**INFOS OFFICE DE TOURISME DE
MARNE ET GONDOIRE**

Page 8

Exposition « Noël - No heaven »

Jusqu'au 06/01/2012

L'artiste Phabrice Petitdemange vous invite à découvrir ses œuvres à travers l'exposition : « Noël - No heaven ».



Rendez-vous :

Hôtel de Ville. Galerie du 1er étage.

2 place de l'Hôtel de Ville 77400 Lagny-sur-Marne

Cette saison encore, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, en partenariat avec l'association Alliance Terre Vie et les Environn'hôtes, vous propose des ateliers pratiques et manuels.

Résolument tournés vers le respect de l'environnement et l'écologie, ces rendez-vous thématiques sont l'occasion de découvrir de nouvelles techniques de jardinage, de créer soi-même ses propres produits de beauté, de cultiver ses graines (même !) en appartement et de connaître bien d'autres astuces ludiques et utiles au quotidien.

- Atelier "fabrication de cosmétiques" au moulin Russon

Le 21 janvier 2012, venez "Fabriquer ses cosmétiques, prendre soin de soi naturellement"

Descriptif : création de produits cosmétiques à base de plantes et de produits naturels : base de nettoyage pour le visage, crème hydratante, etc. Repartez avec vos produits ! 14 h 30 - Au moulin Russon

- Atelier "Faire ses semis" au moulin Russon

Le 10 mars, venez apprendre à "Faire ses semis, c'est travailler pour l'avenir"

Descriptif : atelier pratique pour bien préparer ses semis du printemps. 14 h 30 - Au moulin Russon

Réservation auprès de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire : 01.64.02.15.15

officedetourisme@marneetgondaire.fr

Tarif unique : 3 euros

Le moulin Russon

1, rue du lavoir

77 600 Bussy-Saint-Georges

Tél. : 01 64 77 27 14

Courriel : moulinrusson@marneetgondaire.fr

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

Après une année riche en événements et en rencontres, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire profite de la fin 2011 pour préparer la prochaine saison comme il se doit... Et c'est sûr, c'est promis, 2012 sera sous les signes de la convivialité, de la découverte et des festivités !

Tout commence dès le 25 janvier, et jusqu'au 29, avec le festival Frisson Baroque organisé par le Parc culturel de Rentilly. Rendez-vous incontournable (et gratuit !), le Festival se déroule à travers le territoire de Marne et Gondoire.

Prochaines dates à ne pas manquer, les 30, 31 mars et 1^{er} avril : les Journées Européennes des Métiers d'Art. Artisans d'art et artistes ouvriront leurs portes aux curieux, néophytes et connaisseurs.

En mai, en route pour une semaine follement et artistiquement culturelle : le Festival PrinTemps de Paroles est à noter dans vos agendas du 21 au 27.

S'en suit, la Fête de la Marne qui sonne l'arrivée de l'été, du 20 au 24 juin, avec diverses animations au sein de communes et de sites seine-et-marnais des bords de Marne.

Le rendez-vous des coureurs : le Marathon de Marne et Gondoire, se déroulera le 1^{er} juillet et le top départ retentira depuis le parc de Rentilly. Toujours début juillet, le parc des Cèdres fait sa fête et introduit le programme des vacances estivales.

Animations, détente et surtout croisières thématiques habilleront tout l'été en Marne et Gondoire !

Pour mieux accompagner la rentrée scolaire, les Journées Européennes du Patrimoine seront l'occasion de découvrir ou de re-découvrir la richesse culturelle de notre région les 15 et 16 septembre prochains.

Enfin, l'automne approchera à grand pas et quoi de mieux pour l'accompagner que des instants dédiés au goût du terroir en Marne et Gondoire courant octobre ?!

Voilà un avant-goût de l'année à venir en notre compagnie ! En attendant les douze coups de minuit de la Saint-Sylvestre et les prochaines festivités, l'équipe de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire vous accueille 2 rue du chemin de fer à Lagny-sur-Marne

- d'octobre à mars : ouvert tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h, sauf lundi matin et mardi matin
- d'avril à septembre : ouvert tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Tél. : 01 64 02 15 15

E-mail : officedetourisme@marneetgondaire.fr

Fermetures annuelles : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre

Contact presse

Valérie Piller

01 60 31 52 85

valerie.piller@marne-et-gondaire.fr



www.marneetgondaire.fr/ot

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

IMPORTANT : Les inscriptions sur les listes électorales se feront jusqu'au **31 décembre 2012, de 10h à 12h, en mairie.**

Sont concernées les personnes non inscrites, les personnes nouvellement arrivées dans la commune ainsi que les personnes ayant déménagées à l'intérieur de Jossigny.

Veuillez vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

AGENDA

- **14 janvier à 11h30**
Vœux du Maire et du Conseil Municipal

TOUTE L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE

DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE.

INFO PARC CULTUREL DE RENTILLY

Janvier 2012 :

Festival Frisson baroque



Janvier 2008. Avec l'arrivée d'une nouvelle année, naissant, au château du parc de Rentilly, un nouveau festival. Frisson baroque voyait le jour. Cinq ans après, ce festival des arts baroques a bien grandi. Il a quitté le château et se promène désormais dans les communes de Marne et Gondoire. Cette année, c'est à cinq jours de festivités baroques que le public pourra assister, du 25 au 29 janvier 2012.

Dès le mercredi après-midi, le jeune public fera la connaissance de Proserpine, à la fois déesse de la germination et reine des Enfers. Ce conte musical imaginé par Les Folies du temps met à l'honneur les partitions de Lully, Charpentier et Monteverdi, entre autres. Les aventures des héros et héroïnes de cette fantaisie musicale réjouiront, à n'en pas douter, le jeune public, dès 5 ans. Après le succès de leur programme autour de Bach l'année passée, Les Folies du temps se sont intéressés à Orlando furioso. Cet opéra, joué en version de concert, d'après l'Arioste et Vivaldi est adapté et mis en espace par ce talentueux ensemble musical. Orlando furioso sera proposé dans plusieurs communes du territoire de Marne et Gondoire tout au long du festival. Afin de compléter ce programme, deux autres concerts seront donnés, l'un autour de Haendel joué par Les lunes du cousin Jacques, l'autre autour du harpiste Louis-Charles Ragué présenté par le Trio Dauphine.

Rendez-vous donc du 25 au 29 janvier 2012 pour frissonner en compagnie de tous ces artistes et de leurs accords baroques. Comme chaque année, les spectacles du festival Frisson baroque sont entièrement gratuits, toutefois la réservation est obligatoire.

Réservation obligatoire à partir du 11 janvier 2012 au 01 64 02 15 15 (aucune réservation par mail ne sera prise en compte).